

**Renseignements importants que vous devez connaître
avant de vous rendre au Canada**

Renseignements importants que vous devez connaître avant de vous rendre au Canada

Vous vous rendez au Canada par avion? Vous pourriez avoir besoin d'une [autorisation de voyage électronique](#) (AVE).

Qu'est-ce qu'une AVE?

C'est une autorisation que certains voyageurs doivent obtenir pour entrer au Canada par avion. Cette autorisation est liée électroniquement au passeport du voyageur. L'AVE s'applique à des séjours de courte durée, qu'il s'agisse de visites, d'activités touristiques ou commerciales.

À quoi sert une AVE?

Elle nous permet de vérifier qu'un voyageur est admissible à entrer au Canada avant même son départ, ce qui, conséquemment, peut faciliter son entrée au Canada.

Qui a besoin d'une AVE et quand ces personnes en auront-elles besoin?

Depuis le 15 mars 2016, les citoyens de pays qui n'ont habituellement **pas** besoin d'un visa pour entrer au Canada doivent obtenir une AVE pour se rendre au Canada par avion ou pour y transiter.

Cependant, nos agents feront preuve de clémence à l'égard des voyageurs qui ne sont pas au courant de l'exigence concernant l'AVE dans les mois suivant sa mise en œuvre. Cette période de clémence, qui se terminera le **29 septembre 2016**, vise à faire en sorte que les voyages au Canada demeurent faciles et exempts de stress, y compris pendant la saison des voyages en été.

Il est préférable que les voyageurs obtiennent leur AVE **avant** de réserver leur vol à destination du Canada.

Le processus de demande est simple et peu coûteux (7 \$ CAN) et s'effectue en ligne en quelques minutes. Les voyageurs n'ont besoin que de leur passeport, d'une carte de crédit et d'une adresse de courriel. Dans la plupart des cas, l'AVE sera accordée quelques minutes après la présentation d'une demande.

L'AVE est liée électroniquement au passeport et est valide pendant cinq ans ou jusqu'à l'expiration du passeport, selon la première éventualité. Cela signifie que les voyageurs peuvent venir au Canada à de multiples reprises sans avoir à présenter une nouvelle demande d'AVE. Pour obtenir de plus amples renseignements, consultez le [Canada.ca/AVE](#). Vous y trouverez une foire aux questions, une vidéo expliquant l'AVE et de l'aide pour remplir votre demande d'AVE.



 Gouvernement du Canada

 Government of Canada

 Canada

Vous êtes un citoyen canadien ayant la double nationalité qui se rend au Canada par avion?

À compter du **30 septembre 2016**, les **citoyens canadiens**, y compris ceux ayant la **double nationalité**, **devront prouver qu'ils sont citoyens canadiens** pour pouvoir prendre leur vol à destination du Canada. La seule preuve acceptable de citoyenneté canadienne que vous pourrez utiliser pour venir au Canada par avion sera un passeport canadien valide, un passeport provisoire canadien, ou un titre de voyage d'urgence.

Un **passeport canadien valide** est le seul document de voyage fiable et reconnu à l'échelle internationale qui prouve que vous êtes citoyen canadien et que vous avez le droit d'entrer au Canada. Si vous présentez d'autres documents, comme un passeport canadien expiré ou un passeport non canadien avec votre certificat de naissance canadien ou d'autres pièces d'identité, il se pourrait que vous ne soyez pas en mesure de monter à bord de votre vol. Comme il faut un certain temps pour obtenir un passeport canadien, vous devriez présenter votre demande dès que possible. Apprenez-en davantage sur la façon de renouveler votre passeport ou de présenter une demande de passeport à l'adresse [Canada.ca/passeport](#).

Citoyens canadiens à double nationalité : avis important – Les Canadiens ayant la double nationalité et qui utilisent leur passeport non canadien pour prendre l'avion pour le Canada **ne sont pas admissibles à l'obtention d'une AVE**, puisque l'AVE a été mise en place en vue de contrôler l'admissibilité des étrangers au Canada. Tout citoyen canadien a le droit d'entrer au Canada et n'est pas soumis à un contrôle de l'immigration. Pour veiller à ce que les voyages au Canada demeurent faciles et exempts de stress, voyagez avec un passeport canadien valide! Vous avez des questions? Visitez le [Canada.ca/AVE](#).

Il est important de noter qu'en tant que citoyen binational vous devez toujours voyager avec les deux passeports. Vous entrez au Canada avec votre passeport canadien et vous entrez, par la suite, en Suisse avec votre passeport suisse.